



SAINT-DOLAY INFO

INFORMATION MUNICIPALE N°260

DECEMBRE 2018

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 DECEMBRE 2018

Présents : 12

Absents excusés : Jacqueline MARTINO qui donne pouvoir à Isabelle SIRLIN

Céline BAILLY qui donne pouvoir à Franck FREHEL

Béatrice BALAC

Joseph MAHE

Absent : Claude LEVRAUD

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 20 h 00

Karine BERTHO est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

A- Approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 29 Novembre 2018.

B- DELIBERATIONS.

- 1- Réalisation d'un prêt à Long Terme pour le financement de la salle de sport.
- 2- Autorisation de mandatement en 2019 à hauteur du ¼ des crédits votés en investissement 2018.
- 3- Valider des propositions du Cabinet « BIOSFERENN » sur les zones humides pour le PLU communal.
- 4- Séjour SKI : fixer les tarifs des familles.
- 5- Réseau fibre optique vers BURIN.

C- INFORMATIONS.

- 1- Désignation d'une commission de contrôle pour valider les listes électorales.
- 2- Bilan du piégeage des frelons asiatiques.
- 3- Echanges sur le besoin d'une personne supplémentaire les mercredis au Centre de Loisirs.

D- QUESTIONS DIVERSES.

- 1- Récolte de papiers pour le Secours Catholique.
- 2- Information sur le PLU (Plan Local d'Urbanisme).
- 3- Information sur les travaux de couverture sur la salle polyvalente.
- 4- Information sur les travaux de rénovation de la salle de sport.
- 5- Distribution du SAINT DOLAY INFO.
- 6- Information sur le comité de soutien de l'hôpital de REDON.
- 7- Vœux du Maire.

A- Approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 29 Novembre 2018.

Accord du conseil avec 12 voix pour et 1 abstention (13 votants, étant absent le jour de ce conseil, Jean Louis BELLINOT n'a pas participé au vote).

B- DELIBERATIONS.

1- Réalisation d'un prêt à Long Terme pour le financement de la salle de sport.

M. Le Maire rappelle aux élus que pour financer les travaux engagés de la salle de sport, il convient de réaliser un deuxième emprunt afin d'équilibrer le compte administratif dans le budget principal d'investissement pour 2018. En effet les devis pour la rénovation étant signés, il convient de trouver le financement.

Quatre banques ont été consultées pour un prêt d'un montant de 500 000 € pour une durée de 20 ans. Il est proposé de retenir la banque la mieux disante, la caisse d'épargne ayant proposée la meilleure offre avec un taux fixe de 1,65%.

Accord du conseil à l'unanimité.

2- Autorisation de mandatement en 2019 à hauteur du ¼ des crédits votés en investissement 2018.

M. Le Maire rappelle aux élus qu'afin de pouvoir procéder au paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019, il convient de l'autoriser à engager les dépenses dans la limite du quart des dépenses d'investissement inscrites en 2018.

- Budget principal de la commune de SAINT DOLAY

a- Chapitre 20 : total crédit 140 000 € soit le quart de crédit ouvert 35 000 €

b- Chapitre 21 : total crédit 273 753 € soit le quart de crédit ouvert 68 437 €

c- Chapitre 23 : total de crédit 2 164 075 € soit le quart de crédit ouvert 541 018 €

- Budget Annexe Assainissement de la commune de SAINT DOLAY

a- Chapitre 041 : total crédit 18 000 € soit le quart de crédit ouvert 4 500 €

b- Chapitre 20 : total crédit 10 000 € soit le quart de crédit ouvert 2 500 €

c- Chapitre 23 : total crédit 89 999 € soit le quart de crédit ouvert 22 499 €

Le conseil est sollicité sur la proposition de mandatement à hauteur du ¼ de crédits inscrits en 2018 pour le budget principal et le budget annexe assainissement.

Accord du conseil à l'unanimité.

3- Valider des propositions du Cabinet « BIOSFERENN » sur les zones humides pour le PLU communal.

M. Le Maire informe les conseillers municipaux sur l'inventaire des zones humides qui a été fait par le Cabinet BIOSFERENN et rappelle que depuis la loi sur l'eau de 1992, les zones humides constituent un enjeu déterminant pour la protection et le bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques et terrestres. La commune de SAINT DOLAY est concernée pour les zones humides et se trouve dans le périmètre du SAGE Vilaine.

Les espaces qualifiés d'humides sont des zones qui possèdent des caractéristiques de fonctionnement dépendant d'une alimentation en eau relativement pérenne au cours de l'année. C'est de la permanence de cette alimentation en eau que dépend le caractère humide. Ainsi, certaines zones inondées très rarement peuvent ne pas être humides. Les zones humides assurent des fonctions épuratoires, biologiques et hydrologiques associées à un rôle sur les continuités écologiques.

La prise en compte des zones humides se traduit dans un contexte réglementaire au niveau international, au niveau européen, au niveau national et plus particulièrement au niveau communal par les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et les documents d'urbanisme : Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) et les Plans Locaux d'Urbanisme communaux ou intercommunaux.

Le Bureau d'études BIOSFERENN a travaillé en concertation avec les agriculteurs pour réaliser cet inventaire. La surface des zones humides de la commune de SAINT DOLAY est 1 003 ha soit 20,78% de la surface totale de 4 826 ha.

Accord du conseil à l'unanimité.

4- Séjour SKI : fixer les tarifs des familles.

Emmanuelle GONÇALVES rappelle aux élus qu'un séjour ski aura lieu aux GETS en SAVOIE du 9 au 16 février 2019. La commission Enfance/Jeunesse propose de fixer les tarifs des familles en fonction du quotient familial pour les enfants de SAINT DOLAY et pour les enfants extérieurs à la commune.

	Tranche 1 - Quotient de 0 à 545 €	Tranche 2 - Quotient de 546 à 1 100 €	Tranche 3 - Quotient supérieur à 1 100 €	Famille extérieure à Saint Dolay
Tarif semaine	336 €	346 €	356 €	401 €

Accord du conseil à l'unanimité.

5- Réseau fibre optique vers BURIN.

M. Le Maire rappelle aux conseillers municipaux que dans le cadre du projet d'amélioration de réception d'internet dans le village de BURIN, il est prévu de relier l'armoire NRA (Nœud de Raccordement ADSL) avec 156 prises, au NRA central de la commune situé derrière la poste en fibre optique. MEGALIS Bretagne est le maître d'œuvre pour ces travaux et la compétence dans ce domaine est de la communauté de communes ARC SUD BRETAGNE. Le coût de cette opération est estimé à 344 263 € HT répartie à parts égales entre la région Bretagne (Mégalis), le département, la communauté de communes (ARC SUD BRETAGNE) et la commune. Le reste à charge pour la commune sera de 86 066 €. Ces travaux seront réalisés courant 2019. Le bureau de la communauté de communes a donné un avis de principe favorable. D'autre part, MEGALIS Bretagne a fait un inventaire des foyers de la partie nord de la commune, qui reçoivent internet avec un débit inférieur à 3 Mégabits et propose de relier en fibre optique 3 armoires NRA qui seront situées à SAINTE ANNE, LE CALVAIRE et LOURMEL afin de desservir environ 400 foyers avec un débit supérieur à 8 mégabits. Le coût de cette opération sera de 46 740 € pour la part communale. Ces travaux auront lieu en 2020/2021.

Il est demandé au conseil municipal de donner un accord de principe pour lancer dans un premier temps l'opération concernant le village de BURIN.

Accord du conseil à l'unanimité.

C- INFORMATIONS.

1- Désignation d'une commission de contrôle pour valider les listes électorales.

M. Le Maire informe les élus que le contrôle des listes électorales a évolué qui sont émises par l'INSEE. Il appartient à la commune de constituer une commission de contrôle composée de trois élus de la liste de la majorité et de deux élus de la liste minoritaire. Les adjoints ne peuvent pas siéger dans cette commission. Pour la liste de la majorité, les élus sont Jean Louis BELLIOU, Sébastien CAILLE et Nicolas GURIEC ; pour la liste de la minorité les élus sont Karine BERTHO et Yoann COLPIN.

2- Bilan du piégeage des frelons asiatiques.

Patrick GERAUD fait le bilan du piégeage des frelons asiatiques. Il y a eu 58 reines de piégées, 13 nids ont été détruits dont 4 nids primaires. Une société est intervenue pour détruire 4 nids avec un coût global de 340 € pris en charge par la commune. Nous sollicitons tous les piégeurs pour signaler leurs prises à la mairie.

3- Echanges sur le besoin d'une personne supplémentaire les mercredis au Centre de Loisirs.

Emmanuelle GONÇALVES rappelle aux élus que le mercredi le centre de loisirs accueille de plus en plus d'enfants. Pour encadrer tous ces enfants, il convient de créer un emploi non permanent d'animateur à raison de 9 heures par semaine sur les périodes scolaires et de pouvoir remplacer des animateurs (arrêts de travail, formation ...) du 1^{er} janvier 2019 au 5 juillet 2019.

Accord du conseil à l'unanimité.

D- QUESTIONS DIVERSES.

1- Collecte de papiers pour le Secours Catholique.

Le dépôt de papier et de journaux dans l'ancien bâtiment de la coopérative agricole 5 rue de COUESLAN sera dorénavant ouvert tous les deuxièmes samedi du mois de 9 heures à 12 heures. Pour tout renseignement s'adresser à Alain LEPVRAUD Tél 02 56 50 51 04.

2- Information sur le PLU (Plan Local d'Urbanisme).

M. Le Maire informe les élus sur l'avancement du PLU en cours de révision. Le PLU sera présenté aux personnes publiques associées le jeudi 17 janvier 2019, aux conseillers municipaux le jeudi 24 janvier 2019 et la réunion publique aura lieu le mardi 5 février 2019 à 20 heures à la salle polyvalente.

3- Information sur les travaux de couverture sur la salle polyvalente.

M. Le Maire informe le conseil sur l'état d'avancement des travaux de couverture de la salle polyvalente. Les travaux se termineront courant janvier.

4- Information sur les travaux de rénovation de la salle de sport.

M. Le Maire informe les élus sur le début des travaux de rénovation de la salle des sports. Les travaux de démolition et terrassement sont en cours. Pour cause de vacances de fin d'année des entreprises les travaux reprendront le 7 janvier 2019.

5- Distribution du SAINT DOLAY INFO.

Muriel MALNOË signale que dans son secteur, le SAINT DOLAY INFO du conseil de novembre 2018, n'a pas été distribué. M. Le Maire va faire remonter l'information à la poste de LA ROCHE BERNARD pour que le problème ne se reproduise pas. Il fait remarquer que la commune paie une prestation à la poste pour la distribution avec un supplément pour les dolaysiens qui n'acceptent pas la publicité. Le SAINT DOLAY INFO n'est pas un document publicitaire mais un bulletin d'informations municipales.

6- Information sur le comité de soutien de l'hôpital de REDON.

Jean Louis BELLIOU demande des informations sur l'avenir du centre hospitalier de REDON. M. Le Maire informe les élus sur un courrier qu'il a reçu du comité de soutien qui s'inquiète de l'avenir du centre hospitalier de REDON.

7- Vœux du Maire.

M. Le Maire rappelle que les vœux auront lieu le samedi 5 janvier 2019 à 18 heures à la salle polyvalente pour tous les habitants, les nouveaux résidents, les associations, les artisans, les entreprises et les élus du territoire.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE JEUDI 31 JANVIER 2019 A 20 HEURES

L'Espace Emploi Formation de la Communauté de Communes ARC SUD BRETAGNE et Pôle Emploi organisent pour la 14^{ième} année, le **FORUM de l'EMPLOI SAISONNIER** destiné à toutes les entreprises de notre territoire. Cet évènement est l'occasion de faciliter vos recrutements saisonniers.

Le Mardi 19 Février 2019 Salle du LENN à AMBON

Déroulement :

- à partir de 8h30 : accueil et installation des entreprises
- De 9 h00 à 12h30 : Ouverture du FORUM au public à la recherche d'un job d'été.

RAPPEL : L'APEL et l'OGEC de l'école Notre Dame Jeanne d'Arc organisent un loto le dimanche 20 Janvier 2019 à 14 heures à la salle polyvalente de SAINT DOLAY (ouverture des portes à 12 h).

L'Amicale Laïque de l'école Arc en Ciel organise une boum pour les enfants le samedi 2 février 2019 à la salle polyvalente.